



Accès humanitaire au Mali

Pour des stratégies d'accès plus efficaces

Premier
trimestre
2019

Introduction.....	2
Constats généraux.....	3
Mopti	4
Gao	6
Tombouctou	8
Ségou	10
Kayes, Koulikoro, Sikasso	12
Annexes	
1. Les focus groups discussions	14
2. Les contraintes d'accès	16
3. La création des cartes	18

Introduction

MESSAGES CLÉS

L'accès est possible mais nécessite des stratégies adaptées

Un renforcement de l'acceptation, notamment au travers de la communication, est primordial pour un accès sur le long terme

Besoin de plus d'interactions avec toutes les parties armées

Besoin d'une approche plus consistante entre les acteurs humanitaires

Partage de bonnes pratiques et d'expertise entre les organisations humanitaires

Au Mali, l'accès humanitaire est possible, mais peut être très complexe et nécessiter des stratégies adaptées en fonction des dynamiques locales, du type d'acteur humanitaire et des programmes. De manière générale, davantage de communication et d'interactions, avec tous les acteurs, basées sur les principes humanitaires est essentiel. Aussi, d'après les acteurs humanitaires, une approche plus consistante entre ces derniers est jugée nécessaire afin d'éviter que les pratiques d'une organisation n'aient un impact négatif sur l'ensemble de la communauté humanitaire. Enfin, une meilleure communication et un partage de bonnes pratiques et expertises entre les acteurs humanitaires sur les contraintes et les stratégies d'accès devraient permettre de mutualiser les efforts.

Ce rapport fait un état des lieux des tendances et des dynamiques en matière d'accès humanitaire. Il est destiné à fournir une base aux acteurs humanitaires pour une meilleure compréhension commune des défis en la matière, un premier pas vers des stratégies plus efficaces.

Méthodologie

Afin de mieux comprendre les types de contraintes auxquelles les partenaires sont confrontés OCHA a lancé une première série de Focus Groupe Discussions en janvier 2019. Trois groupes ont été formés avec 8 à 14 participants

pour chacun. Chaque groupe (ONG nationales, ONG internationales et Agences Fonds et Programmes des Nations Unies (AFP ONU)). Le nombre de participants total s'élève à environ 130 personnes, tous groupes confondus. Premièrement il a été demandé aux participants de noter la sévérité de l'accès par commune sur une échelle de 1 à 3. Ensuite, les participants ont passé en revue une série de types de contraintes et indiqué si elles existaient dans les communes ou cercles concernés durant la période de décembre à janvier 2019.

Les contraintes ne se limitent pas à une lecture sécuritaire de la situation mais incluent les restrictions de mouvements pour les populations, l'environnement physique, et les ingérences externes.

Les résultats obtenus fournissent des tendances par rapport aux contraintes d'accès par commune/cercle à une période donnée. Il est essentiel de noter que ces tendances ne peuvent pas tenir compte de l'ensemble des réalités locales mais donnent une indication générale du type et du niveau de difficultés par zone donnée. La plupart du temps, l'interprétation générale au sein d'un groupe sur une commune donnée était relativement homogène.

Ces discussions constituent une source de suivi des tendances en matière d'accès, en complément d'autres sources comme le suivi des incidents et des discussions bilatérales. Outre des tendances, ces discussions ont également permis de mettre en évidence les stratégies des organisations et, parfois, un manque de consistance entre les approches des organisations humanitaires. Elles ont également permis de dégager une volonté de mettre en commun des leçons apprises et bonnes pratiques entre les organisations.

La méthodologie sera sensiblement revue lors des prochaines discussions de groupes, en prenant en compte notamment les commentaires des participants. Ces discussions auront lieu tous les trois mois.

Pour plus d'informations sur la méthodologie, voir annexes 1 et 2.

Soyons clairs

ACCÈS HUMANITAIRE

L'accès humanitaire définit la capacité des acteurs humanitaires à atteindre les personnes touchées par une crise, ainsi que la capacité des personnes affectées à accéder à l'assistance et aux services humanitaires.

La provision de l'assistance humanitaire est basée sur les besoins seulement. Elle est indépendante de toute action politique, militaire ou autre.

CONTRAINTE

Ce terme est ici compris comme une difficulté obligeant les acteurs humanitaires à adapter leurs stratégies pour mettre en œuvre leurs activités.

CE QU'EN DIT LE DROIT INTERNATIONAL

En situation de conflit et d'occupation, le Droit International Humanitaire (DIH) établit que des organisations de secours impartiales ont le droit d'accès aux personnes affectées. En outre, le DIH coutumier stipule que le personnel humanitaire doit être respecté et protégé.

Enfin, d'après le Droit Pénal International, lors de conflits armés internationaux et non-internationaux, des attaques intentionnelles contre le personnel et le matériel humanitaires peuvent constituer des «crimes de guerre».

Aperçu des contraintes

Contraintes d'accès : des dynamiques locales

Les contraintes d'accès humanitaire et leur intensité varient en fonction de l'environnement et des dynamiques locales spécifiques. Les zones les plus difficiles à accéder sont situées au centre et au nord. Les contraintes comprennent des limites à la liberté de mouvements (par exemple : checks points parfois difficiles à franchir, contraintes administratives), contraintes environnementales (par exemple : liées aux infrastructures et à l'environnement), détournement de l'aide, ingérence dans les programmes et le recrutement, intimidation des humanitaires et risques liés aux engins explosifs. Il est important de noter que les acteurs humanitaires ne sont généralement pas spécifiquement visés par la violence pour des raisons politiques ou idéologiques. Ils peuvent toutefois être ciblés par la criminalité.

Contraintes variables en fonction des acteurs

L'ancrage des acteurs humanitaires dans une zone, leur niveau d'acceptation et la qualité et la pertinence de leurs programmes jouent un rôle central sur leur sécurité et accès. Aussi, la perception de leur adhésion aux principes humanitaires est cruciale. En effet, une affiliation, perçue ou réelle - avec une partie au conflit ou perçue comme telle - y compris la MINUSMA, pourrait compromettre la sécurité et l'accès des humanitaires à long terme. Ainsi, il est essentiel que les organisations humanitaires évitent de susciter des doutes chez leurs interlocuteurs quant aux raisons de leur présence dans une zone (risque de suspicion d'espionnage, par exemple). Plusieurs incidents en témoignent tels que des humanitaires ayant été arrêtés et interrogés par des hommes armés, avant d'être relâchés lorsqu'ils ont pu prouver leur non affiliation à une partie au conflit ou perçue comme telle.

Une perception de complicité ou de manque de neutralité peut non seulement compromettre l'accès, mais aussi mettre les populations en danger, si elles sont perçues comme collaborant avec un acteur armé. Plusieurs acteurs

Régions du Mali

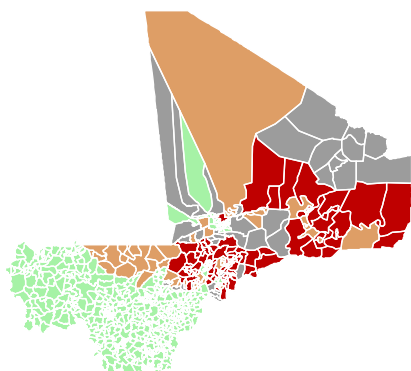


humanitaires ont mentionné le fait que les concepts de justice sociale et d'équité sont cruciaux pour certains acteurs armés, par exemple lors du ciblage ou des distributions. D'où la nécessité pour les acteurs humanitaires de mettre en œuvre le principe d'impartialité.

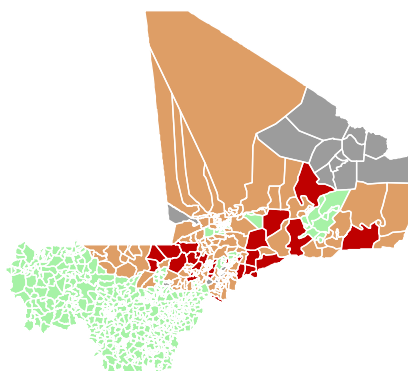
Aussi, une bonne communication directe ou indirecte avec les groupes armés et ceux qui les influencent notamment sur les programmes et leur mise en œuvre est non seulement souvent possible mais augmente les garanties d'accès et de sécurité.

Analyse par type d'organisation

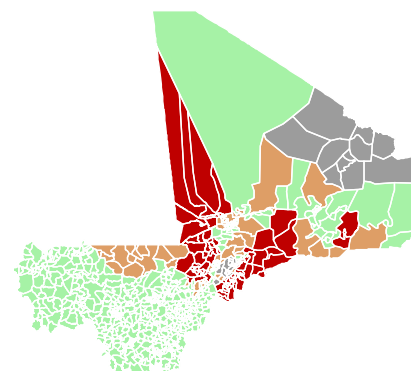
Nations Unies



ONG Internationales



ONG Nationales



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Région de Mopti

MESSAGES CLÉS

Liberté de mouvement limitée par les violences inter-communautaires et l'interdiction d'utiliser des motos et des pickups

Un renforcement de l'acceptation, notamment au travers de la communication avec les personnes affectées, est primordial pour un accès sur le long terme

Observations générales

Les violences inter-communautaires et la présence d'acteurs armés dans les cercles de Koro et de Bankass et au sud de Bandiagara ont des répercussions sur l'accès des organisations humanitaires. Parmi les principales contraintes, les acteurs humanitaires notent la présence de checks points, la criminalité et les engins explosifs improvisés (EEI). Dans ces zones, le détournement de l'aide ainsi que la méfiance et l'érosion des réseaux communautaires (d'une communauté à l'autre) sont également des sources de préoccupation. Aussi, de nombreux humanitaires mentionnent que dans certaines communes, la liberté de mouvement des personnes affectées est limitée en raison des tensions communautaires.

Dans toute la région, sauf la ville de Mopti, l'interdiction d'utiliser des motos et des pickups limite les mouvements, a un impact sur les coûts de fonctionnements pour l'ensemble des partenaires humanitaires et peut compliquer l'accès aux services pour les populations affectées.

Dans les cercles de Tenenkou, Youwarou et Douentza, les difficultés sont liées à la présence de groupes armés et, en particulier à Douentza, à une forte criminalité. Certains humanitaires semblent réticents à se rendre dans ces zones, notamment en raison du manque de garanties sécuritaires.

Des incidents liés à la suspicion d'affiliation aux forces de sécurité par le personnel humanitaire ont été notés ces derniers mois, notamment à Douentza et Koro. Généralement, les acteurs humanitaires ont été relâchés, une fois les doutes sur les motifs de leurs présence dissipés.

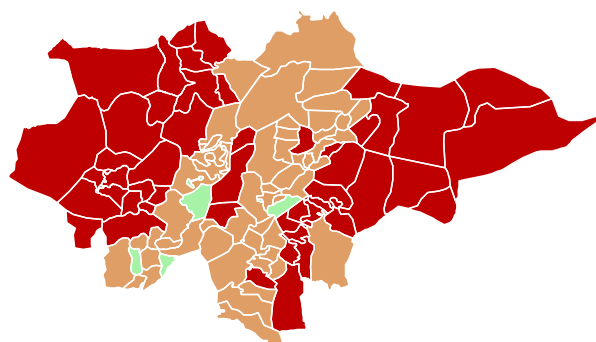
Dans la région de Mopti, la présence d'aucune mine n'a été rapportée récemment. Les risques sont surtout liés aux EEI. Même si conscients des risques liés aux EEI, en particulier depuis que des incidents touchent de plus en plus des civils, les participants aux groupes de discussions, ne se sentent pas directement ciblés.

Les acteurs humanitaires ont indiqué que la communication avec les communautés partout dans la région de Mopti et le dialogue direct ou indirect avec toutes les parties armées, étaient particulièrement importants, notamment afin de renforcer la confiance et d'expliquer clairement sur le terrain

les critères de vulnérabilité. Un autre élément important est l'utilisation de guides communautaires pour négocier l'accès et traduire les dynamiques nationales spécifiques. Certains acteurs humanitaires disent intervenir dans le cercle de Tenenkou sans problème majeur car considèrent être bien acceptés par les communautés et tolérés par les acteurs armés.

Enfin, tous les acteurs consultés ont clairement évoqué la distinction de la MINUSMA et des autres acteurs armés comme essentielle. Ils citent notamment les EEI comme une source de préoccupation après le passage de convois militaires.

Contraintes d'accès¹



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Cercles du région

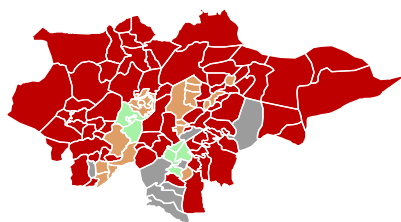


1. Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe 2.

Analyse par type d'organisation

Contraintes : • Élevées | • Modérées | • Faibles | • Pas de données

Nations Unies

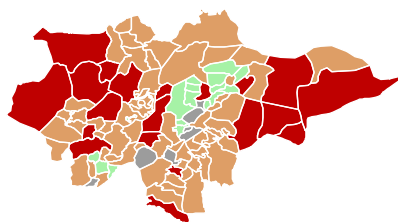


La contrainte d'accès majeure est liée aux politiques sécuritaires d'utiliser des escortes pour les trajets par route, ce que les AFP ONU (participant(e)s) disent refuser car cela compromettrait la perception de neutralité. Cette mesure exposerait les AFP ONU davantage, en particulier dans les zones où sont présents des groupes armés. Ils l'ont classé comme une contrainte majeure (niveau 3).

Lors de la saison des pluies où les inondations sont fréquentes, la recommandation sécuritaire de ne pas utiliser des pinasses peut contribuer à restreindre l'accès des organisations humanitaires, en particulier dans les cercles de Tenenkou, Mopti et Youwarou.

Les AFP ONU ne mentionnent que très peu d'autres contraintes, en raison de leur empreinte limitée dans la région. Ils sont principalement présents dans les chefs-lieux qui ne présentent pas les mêmes difficultés que des zones qui seront accédées par les ONG internationales et nationales.

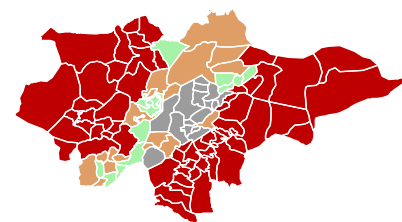
ONG Internationales



Les restrictions de mouvements sont liées en majorité à la présence de checks points et de fouilles parfois contraignantes, ainsi que des violences communautaires. Suivant la composition de l'équipe, le personnel d'ONG peut être exposé à des intimidations, voire des violences, en particulier à Koro et Bankass. Certaines ONG disent recomposer leurs équipes avec du personnel Malien d'autres régions.

Les cercles de Douentza, Youwarou et Tenenkou sont considérés comme difficile d'accès en raison de la présence de groupes armés et d'opérations militaires. La criminalité est considérée comme une préoccupation majeure dans le cercle de Douentza.

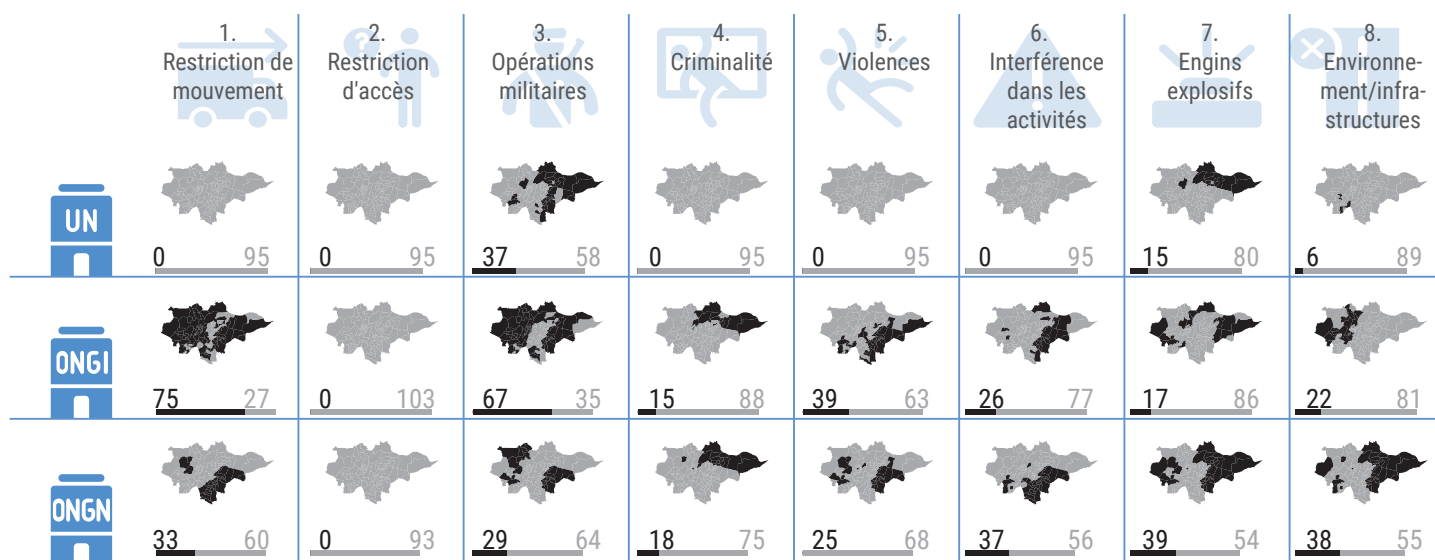
ONG Nationales



Bien que les ONG nationales aient souvent un accès plus important que les autres acteurs, en raison de leur connaissance du contexte et des acteurs, elles considèrent les contraintes auxquelles elles sont exposées comme plus sévères que les ONG internationales. Les ONG nationales sur lesquelles un transfert de risque est régulièrement effectué, sont souvent moins préparées (par exemple en termes de ressources en matière de sécurité) que les organisations internationales.

Elles ont moins de marge de manœuvre par rapport à la sélection de leur personnel, qui, dans les zones touchées par les violences inter-communautaires, peuvent être plus à risque que des équipes composées de personnel d'autres régions.

Contraintes de cartographie rapportées par type d'organisation



■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée Pour plus d'informations sur les contraintes, se reporter à l'annexe 2.

Régions de Gao et Ménaka

MESSAGES CLÉS

Un déficit de communication avec certains acteurs armés entraîne parfois des retards dans la fourniture de l'assistance

Un renforcement de l'acceptation, notamment au travers de la communication avec les personnes affectées, est primordial pour un accès sur le long terme

Observations générales

Les acteurs humanitaires de la région de Gao signalent des retards importants dans la fourniture de l'aide, souvent en raison du fait que, dans le contexte conflictuel changeant, les dirigeants des communautés de certaines zones ont perdu de leur influence sur les acteurs armés, qui, selon certains, proviennent en partie de l'extérieur du pays. Les communautés ne sont donc parfois pas en mesure de garantir aux partenaires humanitaires le passage et un environnement de travail sûrs.

Les travaux sur la réconciliation communautaire, la gestion des ressources et la médiation sont mis en avant comme des moyens importants pour maintenir ou rétablir la cohésion sociale et l'accès humanitaire.

Dans un contexte de méfiance et de rapports de force entre de multiples acteurs armés et les communautés, le personnel humanitaire local est confronté à des risques de répression.

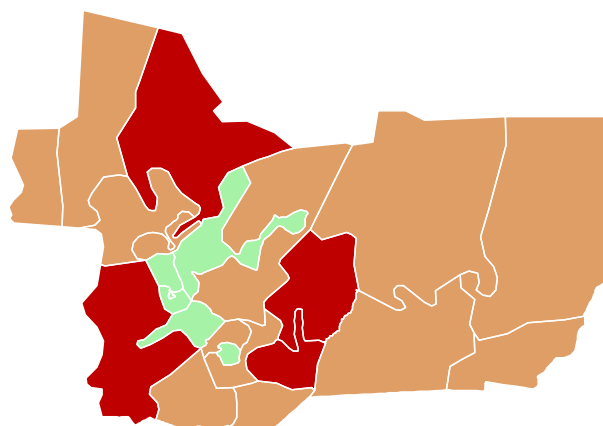
Dans les zones d'opérations militaires et d'affrontements armés, des populations fuient leurs villages mais restent proches les unes des autres. Atteindre ces communautés est un défi en raison des risques sécuritaires persistants.

La menace d'EEI est généralement considérée comme importante. Cependant, les acteurs humanitaires locaux, en particulier, considèrent que le risque est gérable, principalement en évitant les itinéraires empruntés par les forces militaires et en communiquant étroitement avec les communautés pouvant indiquer des zones à risque spécifiques. Cependant, la question nécessite des efforts importants à gérer.

L'adaptation de la programmation est importante pour l'acceptation (par exemple, l'éducation et la programmation en matière de VBG sont controversées dans certaines zones). Cependant, une analyse détaillée de ces contraintes doit être faite, c'est-à-dire si l'éducation en tant que telle fait l'objet d'une résistance, ou s'il est plutôt question d'une éducation mixte ou de langues différentes.

Les ONG nationales en particulier demandent un soutien pour le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles, ainsi que la flexibilité nécessaire des donateurs pour adapter les stratégies d'accès.

Contraintes d'accès¹



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Cercles du région

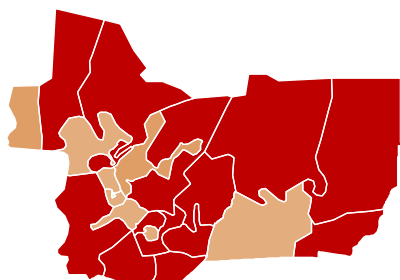


1. Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe 2.

Analyse par type d'organisation

Contraintes : • Élevées | • Modérées | • Faibles

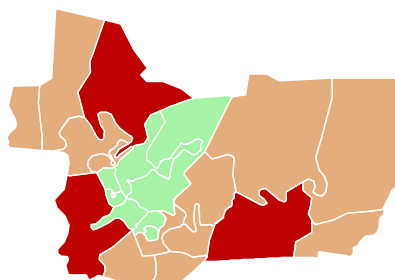
Nations Unies



Le personnel des AFP ONU a indiqué que les politiques de sécurité restrictives des Nations Unies, en relation avec la non-disponibilité de moyens permettant l'atténuation des risques, constituaient la contrainte d'accès la plus importante. Ils demandent une analyse précise des menaces et des risques, en particulier en ce qui concerne les EEI et les zones où la force de la MINUSMA n'est pas présente.

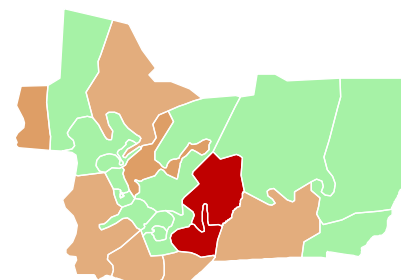
La présence des AFP ONU se limite à certaines chefs-lieux des cercles, et les lieux des pistes ariennes.

ONG Internationales



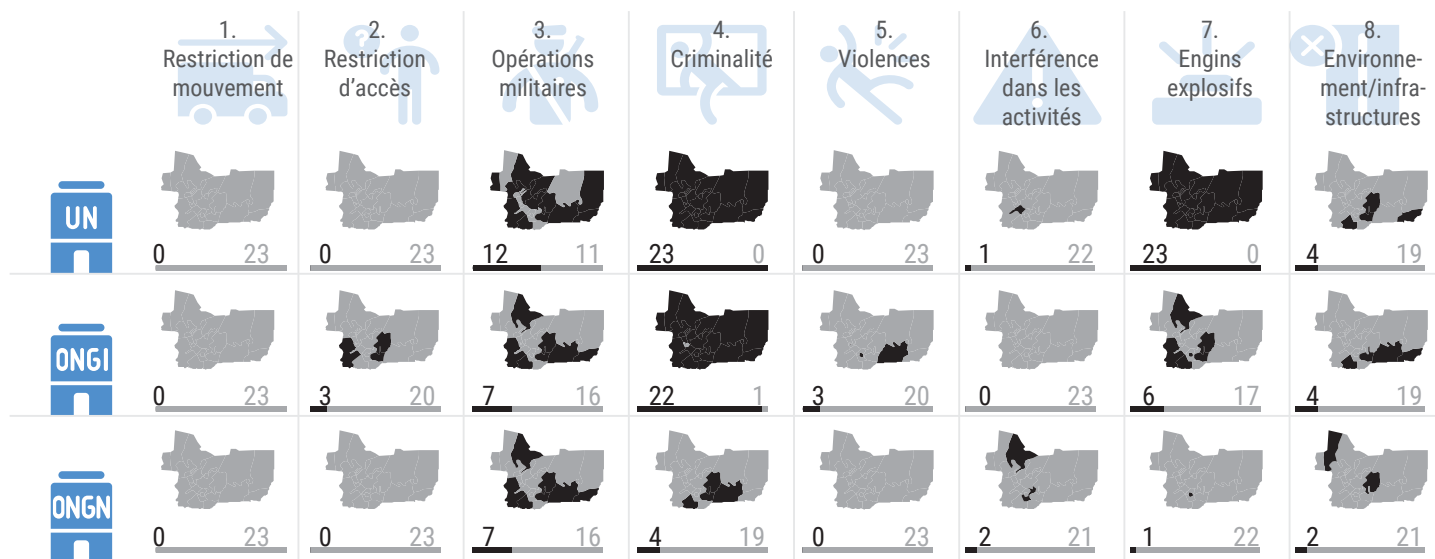
Pour les ONG internationales il est généralement possible d'accéder les populations, à l'exception de certaines localités dans les zones contrôlées par des acteurs armés qui ne permettent pas le travail dans des domaines comme la planification familiale ou l'éducation dite moderne – certains acteurs mentionnaient une "auto-censure" dans ce sens et demandaient une meilleure analyse de ce qui est possible. Par ailleurs, les zones d'affrontements armés posent des problèmes d'accès. Les routes empruntées par les forces militaires posent des risques élevés d'EEI et mines.

ONG Nationales



Les ONG nationales mentionnent les affrontements communautaires, la criminalité, les restrictions programmatiques imposées par certains groupes et les risques d'EEI comme restrictions significatives. Cependant, ils disent généralement être capables de maîtriser ces risques, notamment par un engagement étroit avec les communautés. En termes de stratégies, une plus grande flexibilité des bailleurs (par exemple, dans les standards pour les véhicules de location ou la visibilité) et un soutien en termes de capacités institutionnelles et organisationnelles est demandé.

Contraintes de cartographie rapportées par type d'organisation



■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
 Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe 2.

Région de Tombouctou et Taoudénit

MESSAGES CLÉS

Les influences locales sur les programmes et le recrutement du personnel requiert des ajustements stratégiques de la part des humanitaires

Un renforcement de l'acceptation, notamment au travers de la communication avec les personnes affectées, est primordial pour un accès sur le long terme

Observations générales

La situation volatile dans toute la région de Tombouctou a un impact sur l'accès des humanitaires. Les opérations militaires, en particulier dans le Gourma-Rharous, contribuent à retarder les activités des humanitaires. Les opérations ont aussi un impact sur les besoins, puisqu'elles créent des déplacements de populations. Aussi, la présence de certains groupes armés, avec lesquels des interactions directes ou indirectes ne sont pas toujours établies par les acteurs humanitaires, peut rendre l'accès difficile. Par ailleurs, la criminalité, en particulier dans le Gourma-Rharous, (ne ciblant pas uniquement les humanitaires), a un impact sur les stratégies des humanitaires dans la région.

Le choix des opérateurs de mise en œuvre, les pressions pour utiliser la main d'œuvre locale et les interférences de la part de certains leaders communautaires obligent les acteurs humanitaires à revoir régulièrement leur stratégie à un niveau local. Dans certaines communes, les acteurs ont aussi mentionné que l'absence d'interlocuteurs clairement identifiés au niveau des autorités locales pouvait contribuer à rendre les interactions plus difficiles.

Comme dans le reste du pays, les contraintes semblent dépendre aussi du type de programmes. Par exemple, la distribution de vivres et l'assistance médicale ne posent pas de problèmes particuliers, alors que des programmes sur les VBG peuvent être plus compliqués à mettre en œuvre.

Comme dans d'autres régions du pays, certains acteurs armés semblent faire plus confiance au personnel humanitaire originaire de la zone, leurs motivations pouvant être vérifiées plus aisément et un certain contrôle social existant. Des agents perçus comme « externes » peuvent, au contraire, plus facilement être perçus comme des agents de renseignement, ce qui peut impacter leur liberté de mouvement. Ceci dit, des incidents dans lesquels des organisations locales ont été intimidées par des acteurs armés de la zone ont aussi été rapportés (février) ce qui oblige à nuancer ce constat en particulier lors des phases d'évaluation.

Toutes les organisations participant(e)s disent qu'un renforcement de l'acceptation et une meilleure communication (directe et/ ou indirecte) en générale, avec toutes les parties est clé pour un accès sûr. Davantage d'explications sur les principes humanitaires et les programmes sont également considérés importants.

Contraintes d'accès¹



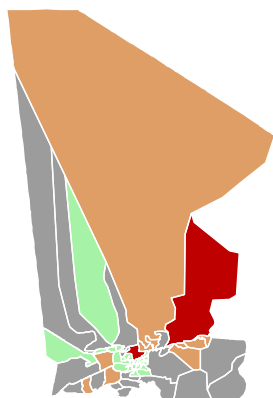
Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Cercles du région



1. Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe 2.

Nations Unies



Les AFP ONU ont un accès limité. Les cercles en gris correspondent à des zones dans lesquelles les AFP ONU ne se sont pas rendus dans les deux derniers mois.

Les recommandations préconisant l'utilisation d'escortes exposent davantage les acteurs humanitaires qu'elles ne les protègent, selon les participants. Par ailleurs, une utilisation peu coordonnée peut avoir un impact négatif sur l'ensemble de la communauté humanitaire. Ainsi, une approche plus consistante sur l'utilisation (ou non) d'escorte par les AFP ONU, conformément au [principe de dernier recours](#), serait pertinente.

Comme tous les autres humanitaires, les AFP ONU subissent des pressions locales en matière de recrutement.

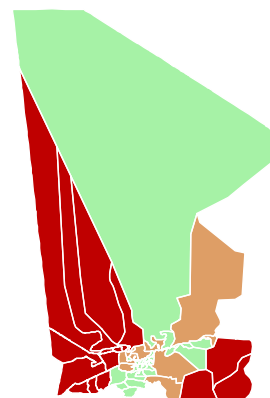
ONG Internationales



De manière générale, l'approche privilégiée des ONG est la discrétion. Elles utilisent des véhicules de location locaux et évitent le plus souvent les logos. Si les contraintes d'accès sont décrites comme moins importantes que pour les ONG nationales, c'est surtout parce que les ONG internationales ne se rendent pas dans des zones desservies par les ONG. Des guides communautaires sont souvent utilisés pour aider les humanitaires à accéder aux zones considérées comme difficiles.

Les check points ne posent habituellement pas de problème, pour autant que les agents d'ONG soient en mesure de présenter leurs papiers et ordres de mission.

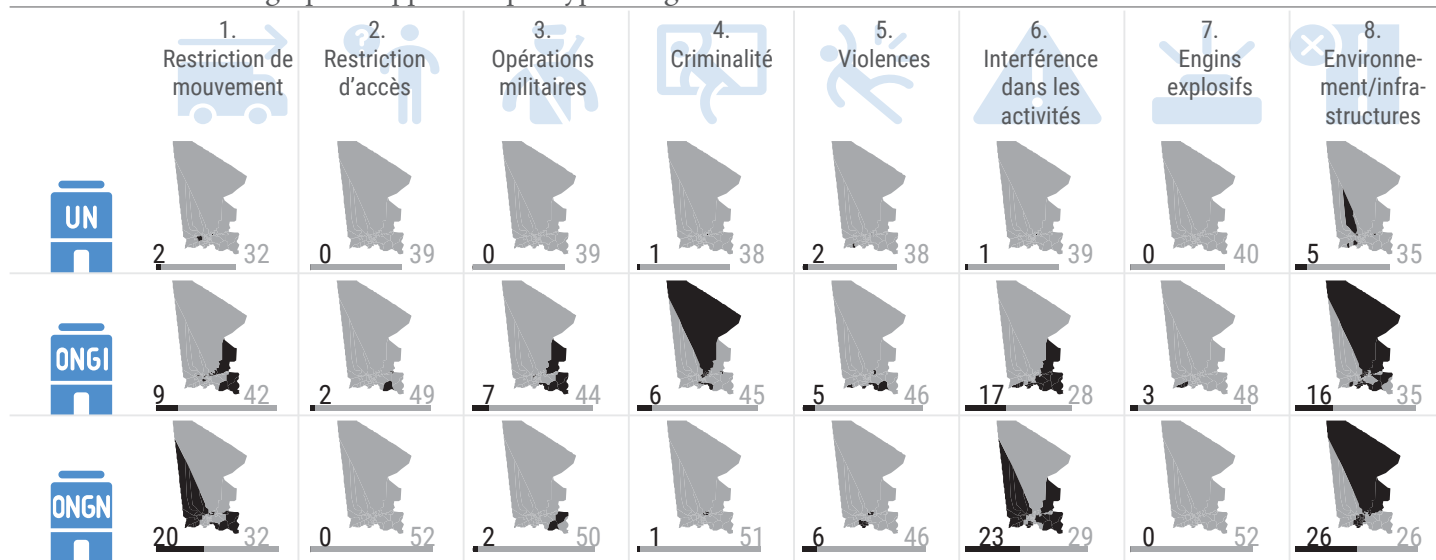
ONG Nationales



Les contraintes peuvent être considérées comme plus élevées que pour les autres acteurs car les ONG nationales se rendent dans des zones réputées plus difficiles d'accès. Les standards en matière de sécurité sont souvent moins élevés et les ressources dédiées moins importantes que pour les autres humanitaires, ce qui les expose parfois plus à la criminalité ou aux pressions lors des contrôles.

Comme le personnel est souvent local, les pressions et interférences peuvent être plus importantes que pour des agents qui viennent d'ailleurs et/ou qui agissent au nom d'une organisation internationale qui leur fournit aussi des ordres de mission. En utilisant les transports en commun locaux, les agents peuvent être confrontés à la criminalité, en particulier s'il est connu qu'ils travaillent pour une organisation humanitaire.

Contraintes de cartographie rapportées par type d'organisation



■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
 Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe 2.

Région de Ségou

MESSAGES CLÉS

Le nord commence à connaître des contraintes liées à la présence d'acteurs armés et d'opération militaires

Un renforcement de l'acceptation, notamment au travers de la communication avec les personnes affectées, est primordial pour un accès sur le long terme

Observations générales

De manière générale, les partenaires humanitaires ont insisté sur des différences significatives entre l'accès au nord et au sud de la région de Ségou. Les cercles situés au nord sont jugés de plus en plus compliqués à accéder en raison de la présence d'acteurs armés, en particulier dans le cercle de Niono. La commune de Sokolo a connu des opérations militaires impactant l'accès humanitaire, ces derniers mois. La commune de Macina, dans le cercle de Macina, a connu une augmentation des tensions inter-communautaires ces dernières semaines.

La circulaire datant du 1er février 2018 de l'Etat-Major des Armées interdit l'utilisation de pickups et motos dans le Macina, Niono et Tominian. Ceci contraint les acteurs humanitaires à utiliser des véhicules pas toujours adaptés à l'environnement physique et parfois plus coûteux. Cette circulaire a aussi un impact sur la capacité des populations à accéder aux services sociaux de base. Par exemple, l'interdiction d'utiliser des motos a un impact sur l'accès aux soins de santé. Se rendre à pied dans un centre de santé peut être compliqué et dangereux.

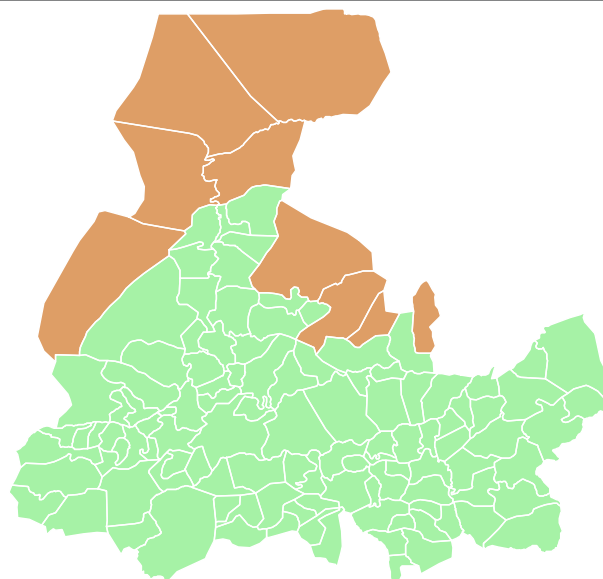
Dans le nord, les acteurs humanitaires disent connaître des restrictions dans leur liberté de mouvement. Les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies (AFP ONU), en raison des politiques sécuritaires des Nations Unies et les ONG, qui sortent des axes principaux, en raison de restrictions verbales d'acteurs armés. Les acteurs nouvellement présents dans une zone peuvent être suspectés de soutenir d'autres acteurs armés, questionnés sur les raisons de leur présence et parfois voir leurs mouvements limités.

Des interférences occasionnelles dans la mise en œuvre des activités humanitaires par les autorités locales et acteurs armés ont été rapportées, en particulier sur la sélection des bénéficiaires et le type de programmes.

Les contraintes d'accès concernent aussi l'environnement physique. A Namparali, les routes sablonneuses et dans le Macina et Niono, les marécages rendent les mouvements difficiles, ce qui est exacerbé par le manque d'infrastructures.

Enfin, la criminalité est aussi une contrainte mentionnée par les humanitaires, qui sont ciblés pour le matériel qu'ils utilisent.

Contraintes d'accès¹



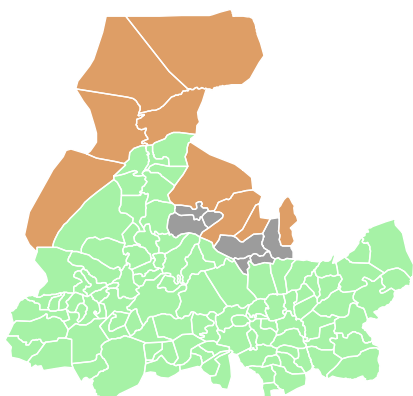
Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Cercles du région



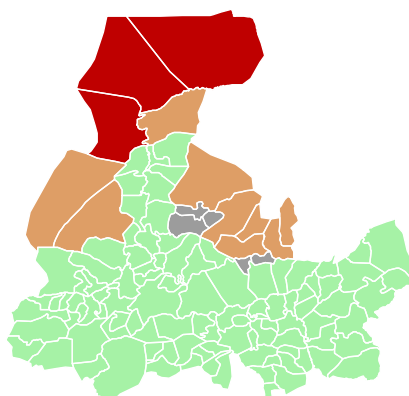
1. Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe 2.

Nations Unies



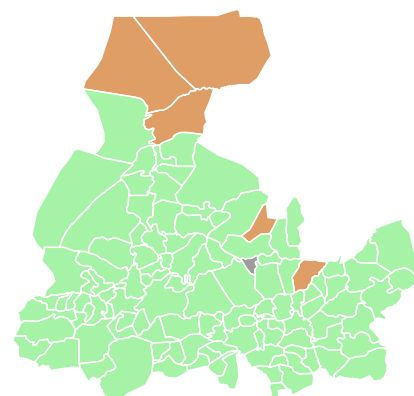
Les AFP ONU appuient des programmes gouvernementaux ou contractent des ONG nationales, mais ne circulent que peu eux-mêmes dans les zones nord, et lorsque c'est le cas ils se limitent aux chefs-lieux.

ONG Internationales



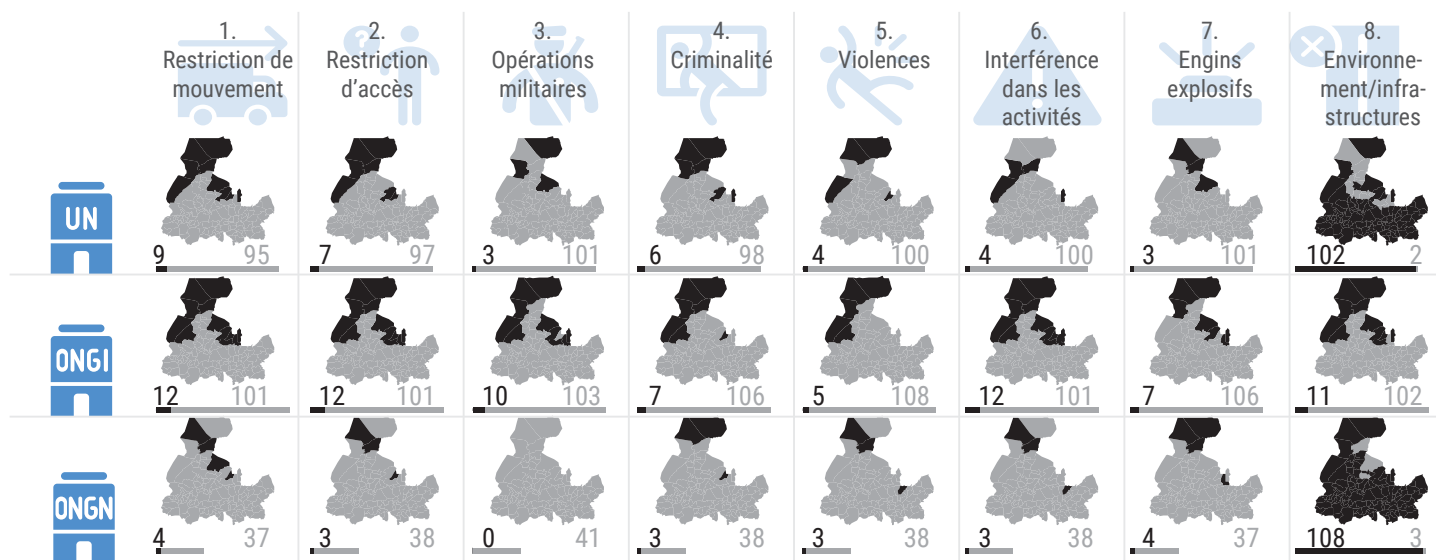
Ces derniers mois, en particulier dans le cercle de Niono, la méfiance des acteurs armés à l'encontre des ONG internationales a généré plusieurs incidents d'intimidation. Les acteurs armés ne s'opposent généralement pas à l'assistance humanitaire, en particulier les soins de santé et l'assistance alimentaire sont bien acceptés.

ONG Nationales



Les ONG nationales connaissent moins de contraintes que les ONG internationales car elles disent être assimilées aux populations locales. Elles adoptent par ailleurs une approche discrète (véhicules sans logo, ni visibilité, ni 4x4).

Contraintes de cartographie rapportées par type d'organisation

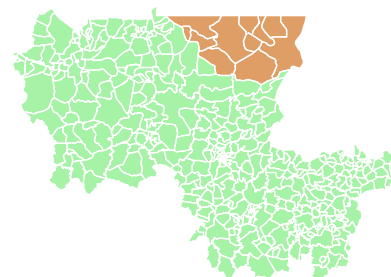
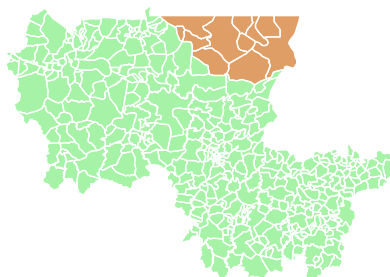
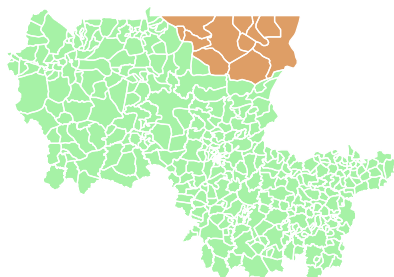


■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
 Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe 2.

Nations Unies

ONG Internationales

ONG Nationales



Les contraintes liées à l'environnement concernent en particulier les difficultés liées aux pistes sablonneuses (particulièrement à Kayes, le long de la frontière de la Mauritanie). La saison des pluies rend les pistes rurales difficilement praticables, en particulier dans les régions de Sikasso et Kayes. Enfin, les pannes de bac peuvent retarder l'accès dans les trois régions. Aucune différence significative n'est à noter entre les organisations humanitaires concernées.

Nombre de communes rapportant chaque contrainte d'accès

	1. Restriction de mouvement	2. Restriction d'accès	3. Opérations militaires	4. Criminalité	5. Violences	6. Interférence dans les activités	7. Engins explosifs	8. Environnement/infrastructures
UN	9 / 375	0 / 384	0 / 384	0 / 384	0 / 384	0 / 384	0 / 384	108 / 276
ONGI	0 / 384	0 / 384	0 / 384	11 / 373	0 / 384	0 / 384	0 / 384	384 / 0
ONGN	0 / 384	0 / 384	0 / 384	11 / 373	0 / 384	0 / 384	0 / 384	384 / 0

■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
 Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe 2.

Conclusions

Ce rapport, basé sur une série de Focus Group Discussions fait un état des lieux des tendances en matière d'accès humanitaire et complète d'autres outils de suivi, tels que le suivi des incidents. Il s'agit de discussions structurées avec les partenaires humanitaires actifs dans les cercles concernés.

Il révèle des **contraintes spécifiques liées à des dynamiques locales** ainsi que des stratégies plus ou moins coordonnées entre les acteurs humanitaires. Les discussions ont aussi révélé que **l'accès humanitaire pouvait se détériorer rapidement** et qu'un **accès sûr sur le long terme nécessite un travail constant**.

Les pistes identifiées par les participants pour un meilleur accès incluent :

- Premièrement, **une meilleure compréhension commune des défis locaux** en matière d'accès, pourrait aider positivement à influencer l'élaboration de stratégies. Parmi ces défis ont été mentionnées des difficultés liées à la liberté de mouvement, à l'ingérence dans le choix des programmes, à l'intimidation des humanitaires parce qu'ils sont perçus comme trop proches d'une partie considérée comme au conflit, au détournement de l'assistance en raison des tensions communautaires. Ces contraintes sont très spécifiques et requièrent des réponses adaptées.
- Deuxièmement, **une meilleure communication constante sur les programmes et les principes humanitaires et une implication des populations affectées** contribuent à renforcer l'acceptation, qui est absolument crucial pour l'accès et la sécurité des humanitaires sur le long terme.

- Troisièmement, davantage d'**interaction avec toutes les parties civiles et armées** a aussi été mentionné. Or, plusieurs acteurs humanitaires disent parfois manquer de directives internes sur le dialogue et les interactions, en particulier avec les acteurs armés ou ceux qui exercent une influence sur eux. Pour être efficace, ces interactions, notamment avec les acteurs armés et les influenceurs doivent être constantes, consistantes, préparées et encadrées. Des interventions peu préparées peuvent remettre en question la fiabilité des acteurs humanitaires, ébranler la confiance et avoir un impact sur la sécurité et l'accès de l'ensemble de la communauté humanitaire.

- Quatrièmement, un manque de **cohérence et de consistance entre les acteurs humanitaires** peut aussi avoir un impact sur la communauté humanitaire dans son ensemble. C'est pourquoi, plusieurs participants ont insisté sur le développement d'approches plus consistantes et harmonisées, notamment au niveau local.

- Enfin, l'**expertise opérationnelle** en termes d'accès existe au sein des organisations humanitaires individuellement, et mérite d'être partagée, afin de maximiser l'impact collectif. Des formations sur l'accès humanitaire et les principes humanitaires, des réunions opérationnelles sur des contraintes et les réponses spécifiques, réunissant les acteurs concernés sont des pistes qui mériteraient d'être explorées. Dans ce but, un soutien des bailleurs au renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles, ainsi qu'une certaine flexibilité pour adapter les stratégies d'accès sont cruciales.

Annexe 1 - Les focus groupes discussions (FGDs)

Aperçu et portée

Les Focus Group Discussions (FGDs) sont conçus pour compléter d'autres outils de suivi, tels que le suivi des incidents. Il s'agit de discussions structurées avec les partenaires humanitaires actifs dans les cercles concernés.

Les informations récoltées permettront d'avoir une analyse/cartographie plus affinée des contraintes d'accès par cercle et, le cas échéant, permettra d'adapter les activités opérationnelles et les stratégies de plaidoyer afin d'améliorer l'accès humanitaire. Idéalement ces discussions structurées devraient avoir lieu tous les trois mois, ce qui permettra une mise à jour régulière de l'analyse et la cartographie de l'accès par cercle.

En janvier 2019, une série pilote de FGD auront lieu à Bamako (pour les régions Koulikoro, Sikasso, Ségou, Kayes), Mopti, Tombouctou et Gao. Chaque Sous-Bureau organisera et animera trois groupes de discussion distincts avec les partenaires humanitaires:

- un pour les AFP des Nations Unies,
- un pour les ONGI (+CICR)
- et un pour les ONG locales.

Les sessions séparées sont destinées à encourager une discussion plus ciblée entre les partenaires. Les contraintes d'accès, d'un groupe à l'autre étant souvent différentes. Une telle approche devrait favoriser un consensus plus large au sein de chaque FGD, sur les contraintes d'accès au niveau des cercles.

Points lors de la conduite des focus groupes discussions

• **Sélection des participants** : lors de la conception des groupes de discussion, les participants doivent être invités sur la base de plusieurs critères, notamment leur expertise en matière d'accès, leur implication dans les négociations d'accès, la communication avec les personnes affectées, leurs connaissances du contexte, etc. Les Officiers de sécurité ont souvent ce genre de connaissances, par exemple.

• **Taille des groupes de discussion**: le groupe doit être assez grand pour générer une discussion informée, mais pas trop pour que certains participants soient laissés en dehors de la discussion. Lors de la première série de FGD, OCHA invitera entre 8 et 14 participants par groupe.

• **Calendrier** : La première série aura lieu la troisième et quatrième semaines de janvier 2019 à Bamako, Ségou, Tombouctou, Gao et Mopti, et les données seront analysées et cartographiées dans le courant du mois de février. Les FGD seront ensuite organisés tous les trois mois. Les participants seront invités à partager leurs expériences de l'environnement opérationnel actuel, sur la base des opérations les plus récentes. Les informations antérieures à deux ou trois mois doivent être traitées avec une attention particulière.

• **Portée des discussions** : les participants doivent être invités à représenter l'expérience de leurs types d'organisation, et non la réponse globale ou celle d'autres acteurs. Cela signifie, par

exemple, que les agences des Nations Unies ne devraient pas être invitées à discuter de l'expérience de leurs partenaires, mais se focaliser sur leurs contraintes d'accès. Les acteurs n'auront pas toujours des activités dans tous les cercles, mais peuvent avoir une opinion sur les contraintes d'accès dans ces cercles, par exemple s'ils y circulent.

• **Portée géographique** : L'exercice global vise à couvrir les 48 cercles du Mali. Une analyse par commune sera envisagée pour les cercles où les contraintes d'accès sont particulièrement complexes. Dans chaque FGD, les mêmes questions devraient être posées aux participants pour tous les cercles de leurs zones opérationnelles.

• **Confidentialité** : toutes les discussions de groupe seront conformes à la règle de Chatham House: les participants peuvent utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'affiliation de l'orateur, ni de tout autre participant ne peuvent être révélées. Les informations récoltées lors des FGD refléteront les discussions dans leur ensemble.

• **Facilitation** : au moins deux membres du personnel d'OCHA doivent animer la réunion, l'un pour modérer la discussion et l'autre pour enregistrer les notes dans le formulaire Excel dédié (voir Annexe 2). Le modérateur est chargé d'encourager une discussion ouverte et spontanée, avec des idées et des opinions différentes émanant d'autant de personnes différentes, mais également de diriger le groupe vers un consensus sur le résultat final.

• **Durée** : Chaque discussion de groupe doit durer entre 45 et 90 minutes, selon le nombre de participants, de complexité des contraintes et de cercles à examiner. Les sessions qui durent plus longtemps risquent de devenir floues et moins productives, ce qui pourrait compromettre la participation future.

• **Analyse précédente** : Il est conseillé de ne pas partager les analyses d'accès précédentes avec les participants avant ou pendant le FGD. Ces informations peuvent influencer le FGD dans un sens ou un autre. L'objectif est d'avoir l'opinion des acteurs basée sur leur expérience au moment où a lieu le FGD.

Déroulement des discussions - questions

Chaque discussion de groupe est structurée autour du même ensemble de questions. Le but est toutefois que ces questions donnent lieu à une discussion ouverte avec le groupe et qui parvienne à un consensus. Les points de désaccord doivent être discutés pour identifier les raisons sous-jacentes des différences. On s'attend à ce que certains participants puissent changer d'opinion et d'opinions pendant la discussion de groupe. Les discussions doivent assurer l'anonymat des participants (aucun commentaire ne sera associé à une personne).

Question 1: Pour chaque cercle de la région concernée, quelle est le niveau d'accessibilité des opérations humanitaires, selon l'échelle suivante en trois points?

CONTRAINTES D'ACCÈS FAIBLES / ACCESSIBLE (NIVEAU 1):

pas ou peu de contraintes d'accès. Des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles peuvent être présents, mais ils entraînent rarement des restrictions de déplacement. Les organisations humanitaires peuvent fonctionner et, avec les ressources adéquates, peuvent atteindre toutes ou presque toutes les personnes ciblées dans le besoin et les personnes ciblées peuvent atteindre les biens et services humanitaires.

CONTRAINTES D'ACCÈS MODÉRÉES (NIVEAU 2):

des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles sont présents et entraînent des restrictions des mouvements et des opérations humanitaires. Les opérations se poursuivent dans ces zones avec des restrictions régulières pour les humanitaires et/ou pour les populations ciblées.

CONTRAINTES D'ACCÈS ÉLEVÉES (NIVEAU 3):

des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles sont présents et entraînent très souvent des restrictions des mouvements et des opérations humanitaires. Les opérations dans ces zones se heurtent à de grandes difficultés et sont parfois impossibles. Même avec des ressources adéquates, les partenaires seraient incapables d'atteindre plus qu'une minorité de personnes ciblées dans le besoin.

Question 2: Lesquelles des organisations humanitaires rencontrent régulièrement lesquelles des contraintes d'accès suivantes?

- 1) Restriction de mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur du pays
- 2) Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées
- 3) Déni de reconnaissance des besoins humanitaires d'une partie de la population
- 4) Les opérations militaires et les hostilités en cours entravent les opérations humanitaires
- 5) Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires : criminalité
- 6) Violence contre le personnel humanitaires : autres motivations (politiques, etc)
- 7) Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires
- 8) Présence de mines et / ou d'engins non-explosés
- 9) Environnement physique et manque d'infrastructures
- 10) Autres (préciser)

Par exemple

Quel est le niveau d'accessibilité général du cercle de Nara pour les opérations humanitaires ? Jugez-vous les contraintes d'accès faibles 1, modérées 2 ou élevées 3 (expliquez clairement chaque niveau) ? – Les participants votent, OCHA entre le résultat final dans le formulaire Excel (moyenne en cas de controverse).

A Nara, pouvez vous indiquez s'il y' a :

- 1) Des restrictions de mouvement des acteurs humanitaires ? Oui / Non
- 2) Des restriction d'accès à l'assistance pour les populations affectées ? Oui / Non
- 3)etc

(Lire la description de chaque contrainte, donner des exemples, voir annexe 2).

OCHA enregistre le résultat final pour chaque type de contrainte.

Annexe 2 - Descriptif des contraintes d'accès

Contraintes d'accès	Description	Indicateurs possibles
1. Restriction de mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur, du pays	Obstacles à la liberté de mouvement empêchant les humanitaires d'accéder aux populations affectées. <ul style="list-style-type: none"> Les obstacles peuvent inclure soit des restrictions physiques (telles que des checks points de sécurité), soit des restrictions administratives (par exemple, autorisations de déplacement ou de projet restreintes, imposition arbitraire ou illégale, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Restrictions physiques: Difficultés aux checks points Fouilles de personnel et de véhicules Restrictions administratives: Impositions / restrictions liées au type de véhicule utilisé Absence ou retard d'autorisations sécuritaires (e.g. security clearance) Retards / refus de permis de voyage Retards / refus de permis de projet Non-autorisation de vol
2. Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées, y compris le refus d'accès des femmes aux services.	Tous les événements et toutes les pratiques qui empêchent les populations affectées d'avoir accès à une assistance et à des services. Celles-ci peuvent inclure des mouvements forcés de population ainsi que des restrictions physiques ou administratives empêchant les populations affectées (ou des individus ou des groupes spécifiques) d'accéder aux services et à l'assistance.	<ul style="list-style-type: none"> Déplacements forcés de la population hors du lieu de l'assistance Personnes forcées involontairement / encouragées à se rendre dans une zone afin de recevoir de l'aide Refus du déplacement de la population vers le lieu de l'assistance Restriction du mouvement de population Retour involontaire au lieu d'origine Prévention de l'utilisation des services /assistance
3. Les opérations militaires et les hostilités en cours entravent les opérations humanitaires.	Activités armées limitant les mouvements des humanitaires. Combat sol et aérien, violences inter-communautaires, attaques asymétriques, etc. Parfois : absence d'arrangement visant à faciliter le passage des humanitaires au cours des hostilités (corridor humanitaire, pause humanitaire etc)	<ul style="list-style-type: none"> Retrait du personnel Suspension des activités humanitaires Retards dans les missions directement dus aux activités de conflit. Retards résultant de dommages aux infrastructures.
4. Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires motivée économiquement. (Criminalité)	Violence motivée économiquement contre les acteurs, avoirs et installations humanitaires. Peut inclure des vols et des pillages de l'assistance humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> Vol ou pillage de biens humanitaires (véhicules, articles de secours, etc.) Cambriolage
5. Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires motivée politiquement	Violence motivée politiquement contre les acteurs, avoirs et installations humanitaires. Cela peut inclure des menaces de violence, de coercition et des pillages de l'assistance humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> Attaques contre des travailleurs humanitaires Menaces contre les travailleurs humanitaires Arrestation ou détention arbitraire de membres du personnel Intimidation du personnel humanitaire
6. Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires	Interférence directe (généralement d'acteurs politiques ou militaires) avec des activités humanitaires pendant ou après leur mise en œuvre. Peut inclure la pression pour les humanitaires d'opérer dans une zone géographique spécifique ou que l'assistance humanitaire soit liée à une cause politique ou militaire spécifique.	<ul style="list-style-type: none"> Limitation ou interdiction de mener certaines activités (par exemple : éducation) Détournement de l'aide (e.g. pillage d'un convoi pour éviter qu'il aille à une population) Interférence avérée ou non dans la sélection des bénéficiaires Perturbation/interruption des activités humanitaires en cours Pillages pré ou post-distribution Interférence dans les modalités opérationnelles (e.g. mode de transport, etc)
7. Présence de mines et / ou d'engins non-explosés	Mines, engins explosifs improvisés, armes à sous-munitions et autres munitions non explosées limitant la circulation de matériel, de biens et de personnel, ou empêchant les activités humanitaires.	<ul style="list-style-type: none"> Présence suspectée/signalée de mines dans une zone Augmentation des incidents Perception d'une possible augmentation (en raison de la présence de certains acteurs dans une zone)
8. Environnement physique et manque infrastructures	Obstacles liés au terrain, au climat et au manque d'infrastructures, telles que routes, ponts et pistes d'atterrissage	<ul style="list-style-type: none"> Etat de l'infrastructure physique Événement climatique ou autre affectant temporairement l'infrastructure

Annexe 3 - Méthodologie des cartes

Comment les cartes ont été créées

L'objectif : L'objectif est de définir une valeur pour la sévérité des contraintes d'accès humanitaire pour chaque commune - élevée, modérée, faible/accessible.

Les groupes : Les trois groupes représentaient les ONG nationales, les ONG internationales et les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies (AFP ONU) - les organisations humanitaires des Nations unies.

Les données brutes : Les groupes de discussion régionaux ont chacun créé trois ensembles de données représentant les opinions de chaque groupe concernant les huit indicateurs d'accès.

Chaque commune finit par avoir une valeur "oui" ou "non"

pour chaque indicateur pour chaque commune.

Combinaison de données : Les scores moyens sont calculés en attribuant une valeur numérique aux trois catégories d'accès. Ceci se fait comme suit :

- 0 = accessible, 1 = contraintes d'accès modérées et 2 = contraintes d'accès élevées.
- Nous faisons ensuite la moyenne des valeurs des trois groupes. (Chaque commune a trois scores d'accès - un pour chacun des groupes)
- Le processus est expliqué plus en détail à la page suivante.

Les données peuvent être téléchargées sur HDX ici : <https://data.humdata.org/group/mli>.

1. Les données sont recueillies pour chaque groupe dans chaque atelier régional.

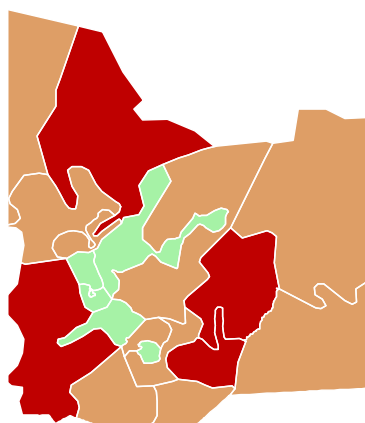
région	cercle	commune	niveau de contraintes	Restriction de mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur du pays	Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées	Déni de reconnaissance des besoins humanitaires d'une partie de la population	Les opérations militaires et les hostilités en cours entravent les opérations humanitaires	Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires : criminalité	Violence contre le personnel humanitaires : motivations politiques (intimidations)	Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires
Gao	Ansongo	Ansongo	Contraintes d'accès faibles / accessible (niveau 1)	non	non	non	non	non	non	non
Gao	Ansongo	Ouattagouna	Contraintes d'accès modérées (niveau 2)	non	non	non	non	non	non	non
Gao	Ansonnon	Talatave	Contraintes	non	non	non	oui	oui	non	non

2. Les valeurs sont traitées dans un seul ensemble de données.

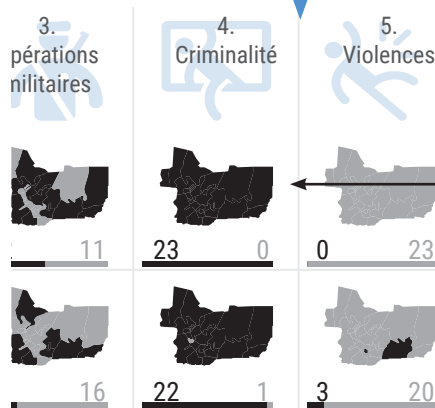
Les valeurs moyennes sont calculées à partir de la réponse des trois groupes

Les réponses oui/non sont cartographiées directement dans leur commune correspondante.

3. Les cartes sont produites au niveau des communes.



Contraintes:
 • Élevées | • Modérées | • Faibles



Cette carte montre en noir les communes où la criminalité est une contrainte pour les Nations Unies.

Les chiffres représentent le nombre de communes identifiées comme oui ou non pour chaque contrainte.

■ (noir) = Oui, contrainte signalée,
 ■ (gris) = Non, contrainte non signalée